

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Adhésion

Pour adhérer à l'association il faut être âgé de 18 ans minimum à la date de l'adhésion, remplir le bulletin d'adhésion et s'acquitter du montant de la cotisation.

Les inscriptions sont prises à l'issue de l'assemblée générale et pendant toute la saison sportive de septembre à fin août de chaque année.

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission ou d'exclusion d'un membre en cours d'année.

Il est possible de participer à trois entraînements sous sa propre responsabilité avant d'adhérer. Passé ce délai l'adhésion est obligatoire pour pouvoir continuer à participer aux entraînements.

Article 2 : Assurance

L'association a contracté pour elle-même et ses adhérents une assurance « RESPONSABILITE CIVILE » qui couvre les dommages involontaires pouvant être occasionnés.

Article 3 : Déroulement des entraînements

Les entraînements du mardi et du jeudi ont lieu de 18h30' à 20h, lieu de rendez-vous rue docteur Louis Legrand derrière les halles du marché couvert de Nuits-St-Georges. Les séances se déroulent dans les vignes en période estivale(il est recommandé de prévoir un bidon d'eau durant cette période) et dans les rues de Nuits St Georges en période hivernale (les entraînements se déroulant la nuit, les coureurs devront être équipés de gilets réfléchissants adaptés au running, de brassards fluorescents ou d'un éclairage visible et respecter le code de la route pour leur sécurité.

Article 4 : Le nom de l'association

Tout adhérent à jour de sa cotisation pourra prétendre courir sous le nom de l'association et en porter les couleurs.

Article 5 : Fonctionnement de l'association

L'association est dirigée par les membres du bureau qui élisent :

- Un Président
- Un vice-Président
- Un secrétaire
- Un secrétaire adjoint
- Un trésorier
- Un trésorier adjoint

Ils sont élus lors de l'assemblée générale.

- Le bureau se réunit sur convocation du président.
- L'assemblée générale a lieu une fois par an début octobre.

Tous les adhérents sont convoqués par les soins du secrétaire 15 jours avant la date fixée.

Article 6 : Eléments caractéristiques qualifiant l'ambiance « Nuits Course à Pied »

- Convivialité
- Solidarité
- Bonne humeur
- Plaisir de courir en groupe